

-----  
 DECRET N°72-68 du 18 mars 1972

portant nomination de MM. Mama Cabrais TCHANE, Christophe KOTO, Salifou ALASSANE, Adamon DJEGOU, Coffè Hugues BANDELE, Fousséni OUOROU BARRE et Kinzan CHABI en qualité de Chefs d'Arrondissement.--

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,  
 CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Déclaration du 30 Avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel;
- VU l'Ordonnance n°70-34 du 7 Mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel;
- VU la loi n°65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique;
- VU le Décret n°70-81/CP du 7 Mai 1970, portant formation du Gouvernement et le Décret n°71-149 du 4 Août 1971 qui l'a complété;
- VU le Décret n°292/PCM/MI du 21 Octobre 1960, donnant aux six régions de la République le nom de Département et les divisant en Sous-Préfectures et Arrondissements, ensemble les textes modificatifs subséquents;
- VU le Décret n°304/PC/DAI du 26 Août 1965, fixant les attributions et les prerogatives des Préfets et Sous-Préfets et déterminant les modalités d'organisation des services directement placés sous leur autorité;
- VU le Décret n°305/PC/CAB. du 26 Août 1965, fixant les attributions des Chefs d'Arrondissements;
- VU le Décret n°41-PC/SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement et le décret n°70-122/CP-SGG du 5 Juin 1970 qui l'a complété;
- VU les décrets n°s 120/PR/CAB/MAID, 183PC/DAI-P, 201/PR/MIS/DAI-P, 324/PR/MIS/DAI-P, 69-131/PR/MIS/DAI-P, des 8 Mars 1962, 19 Mai 1965, 19 Juin 1967, 19 Septembre 1967 et 3 Juin 1969, portant nomination de Chefs d'Arrondissements;
- SUR la proposition du Ministre Délégué à la Présidence du Conseil Présidentiel, Chargé de l'Administration Territoriale et de la Sécurité,

D E C R E T E :

Article 1er.- M. Mama Cabrais TCHANE, Commis Auxiliaire en service à la Sous-Préfecture de Natitingou est nommé Chef de l'Arrondissement de Perma en remplacement de M. Pierre INAHOU, décédé.

Article 2.- M. Christophe KOTO, précédemment Chef de l'Arrondissement de Partago (Sous-Préfecture de Djougou) est nommé Chef de l'Arrondissement de Belléfoungou en remplacement de M. MORA Lafia, appelé à d'autres fonctions.

Article 3.- M. Salifou ALASSANE, en service à la Sous-Préfecture de Bembéréké est nommé Chef de l'Arrondissement de Partago (Sous-Préfecture de Djougou) en remplacement de M. Christophe KOTO, appelé à d'autres fonctions.

Article 4.- M. Adamon DJEGOU, précédemment Chef de l'Arrondissement de Tafiaco (Sous-Préfecture de Tanguiéta), est nommé Chef de l'Arrondissement de Gouandé en remplacement de M. Fousséni OUOROU BARRE, appelé à d'autres fonctions.

Article 5.- M. Coffè Hugues BANDELE, précédemment Chef de l'Arrondissement de Dassari (Sous-Préfecture de Tanguiéta) est nommé Chef de l'Arrondissement Tafiaco, en remplacement de M. Adamou DJEGOU, appelé à d'autres fonctions.

Article 6.- M. Fousséni OUOROU BARRE, précédemment Chef de l'Arrondissement de Gouandé (Sous-Préfecture de Tanguiéta) est nommé Chef de l'Arrondissement de Dassari, en remplacement de M. Coffè Hugues BANDELE, appelé à d'autres fonctions.

Article 7.- M. Kinzan CHABI, Commis Auxiliaire en service à la Sous-Préfecture de Tanguiéta, est nommé Chef de l'Arrondissement de Datori en remplacement de M. Tanguiéta Abdoukarim TINFISSI, appelé à d'autres fonctions.

Article 8.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prendra effet pour compter de la date de prise de service des intéressés, et sera publié et communiqué partout où besoin sera ./-

Fait à COTONOU, le 18 mars 1972

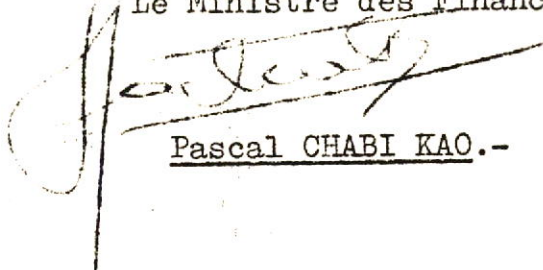


par le Président du Conseil  
Présidentiel, Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre Délégué à la Présidence  
du Conseil Présidentiel, Chargé de  
l'Administration Territoriale et de  
la Sécurité,

Mama AROUNA.-

Le Ministre des Finances,



Pascal CHABI KAO.-

Ampliatiions: JORD 1-PCP-S&G 10-MIS-DAI 20-Gde Chanc.1  
IAA-DCCT-DN-IGF 4-Ministères 12-MCP 4-HC 2-DB-CF-IGF 3  
Dtion STAT.2-DC 5-DI 8-Trésor 4-DEP-DAGJL 4-DFP+S/Dtions 6